

DOMAINE DES ARTS (A)
ARTS VISUELS : année scolaire 2016-2017
Degré secondaire I (cycle 3) : nombre de périodes par semaine

Années ↓	BERNE	FRIBOURG		GENEVE	JURA	
Semaines/an →	39	38		38½	39	
Période de : →	45 minutes	50 minutes		45 minutes	45 minutes	
9e	Générale / Moderne Section préparant aux écoles de maturité (SPEM) ¹	Exigences de base (EB) ²	Générale Prégymnasiale	R1 : niveaux d'attente de base / R2 : niveaux d'attente moyens / R3 : niveaux d'attente élevés	Cours communs	
	~1.4	2	1	-	2	
10e	Générale / Moderne Section préparant aux écoles de maturité (SPEM) ¹	Exigences de base (EB) / Générale Prégymnasiale		CT: Communication et technologie / LC: Langues vivantes et communication / LS: Litt-Scient. avec Profils	Cours communs	
	1	1		2	2	
11e	Générale / Moderne Section préparant aux écoles de maturité (SPEM) ¹	EB ²	Générale Prégymnasiale Sciences	Prégymnasiale Latin ³	CT: Communication et technologie / LC: Langues vivantes et communication / LS: Litt-Scient. avec Profils	Cours communs ⁴
	1	2	1	1	2	2

Années ↓	NEUCHÂTEL	TESSIN		VALAIS	VAUD	
Semaines/an →	39	36½		37	38	
Période de : →	45 minutes	50 minutes		45 minutes	45 minutes	
9e	Cours communs	Cours communs		Cours communs	Voie pré-gymnasiale (VP) Voie générale (VG)	Voie générale (VG) ^{5/6}
	1	2		1	1	2
10e	Cours communs	Cours communs	⁷	Cours communs	Voie pré-gymnasiale (VP) Voie générale (VG)	Voie générale (VG) ^{5/6}
	2	2	1	1	1	2
11e	Maturités	Moderne Préprofessionnelle	Option obligatoire Activités expressives et techniques ⁸	Cours communs	VP	VG
	1	2	2	1	2	1

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2017)

Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

¹ Plus 1 option facultative : offre facultative selon le choix des écoles.

² Y compris les AC&M pour la filière Exigences de base (EB).

³ Arts visuels et Ethique et Cultures religieuses ou Grec : options obligatoires.

⁴ Ou Education musicale.

⁵ Selon les projets de formation et en regard des exigences de la VP, les élèves de la VG ont la possibilité de choisir une option spécifique obligatoire (OS) de la VP et de suivre un enseignement de voie pré-gymnasiale dans quelques disciplines. Les élèves de la VG choisissent une option spécifique obligatoire (OS) ou deux options obligatoires de compétences orientées métiers (OCOM).

⁶ 1 option obligatoire de compétence orientée métiers (OCOM) sur 6.

⁷ Les élèves qui choisissent l'option facultative Français ne suivent pas l'option obligatoire Orientation (Activités techniques et artisanales ou Cours commercial) et ne suivent qu'une période d'enseignement d'Arts visuels ou d'Education physique en 10^e année.

⁸ Education visuelle ou Education musicale ou Techniques de projet et constructions.